

Mairie de  
**SAINT CLAIR SUR ELLE**

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

*Le 2 septembre 2014*

L'an deux mille quatorze, le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Jean-Marc VARIN, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Fabienne LENOËL, Pascal MERLIN, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absente excusée: Mme Françoise LOQUET

Date des convocations : 25 août 2014

Date d'affichage : 9 septembre 2014

M Stéphane LECHANOINE remplit les fonctions de secrétaire.

Madame Françoise LOQUET, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Maryvonne RAIMBEAULT, maire, pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2014**

Il est demandé aux conseillers municipaux si des observations sont à apporter au compte rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **FINANCEMENT DES TRAVAUX : BATIMENTS MAIRIE-CANTINE**

Des organismes bancaires vont être sollicités pour un prêt travaux d'un montant de 400 000 € sur une durée de 15 ans minimum d'une part et pour un prêt relais d'un montant de 82 000 € en attente du remboursement de la TVA.

## **VENTE D'UN CHEMIN RURAL**

Monsieur et Madame Régis LECARPENTIER se portent acquéreur du chemin rural d'une surface de 213 m<sup>2</sup> au village Noron.

Tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente du chemin rural d'une surface de 213 m<sup>2</sup> au village Noron bordant les parcelles cadastrées B 530, 529, 531, 520, 576 et 528 à Monsieur et Madame Régis LECARPENTIER à 0.50 € du m<sup>2</sup> soit un total de 106.50 €.

## **COMPTE-RENDU COMMISSION COMMUNICATION ET INFORMATION**

### **° SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Le site Internet est en cours de construction et devrait être finalisé courant septembre.

### **° LIVRET « BIEN VIVRE A SAINT CLAIR »**

Ce livret sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune. Quelques nouveautés ont été apportées.

### **° FEUILLE D'INFORMATION BIMESTRIELLE**

Le bulletin municipal annuel sera remplacé par une lettre d'information qui sera distribuée dans les boîtes aux lettres, puis par la suite par mail pour ceux qui le désirent.

Ce document permettra d'informer, de façon régulière, les habitants sur la vie de la commune (décisions du conseil municipal, informations de Saint-Lô Agglo, événements des associations,...).

## **REPRESENTATIVITE DE LA COMMUNE A SAINT-LÔ AGGLO**

Un courrier de Madame la Préfète de la Manche informe que 14 communes, dont St Clair sur Elle, perdent un siège de conseiller communautaire. Le nombre de siège pour la commune de Saint Clair sur Elle est ramené de 2 à 1 à partir du 5 octobre 2014. Suite à la perte de ce siège, il est nécessaire de désigner un délégué suppléant.

Monsieur François VERGNE, 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> dans l'ordre du tableau accepte d'être suppléant.

## **SAINT-LÔ AGGLO - DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Madame le Maire avait été désignée membre titulaire de la commission d'évaluation des charges transférées à Saint-Lô Agglo. Il est nécessaire de nommer un membre suppléant.

Monsieur François VERGNE accepte d'être désigné membre suppléant à cette commission pour représenter la commune.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO POUR LA VENTE DE LA CARTE KIOSK**

La commune de Saint Clair sur Elle a été retenue par Saint-Lô Agglo pour vendre en régie la carte KioskAgglo aux jeunes qui ont entre 3 ans révolus et maximum 25 ans lors de la possession de la carte et habitant l'une des 73 communes de l'agglomération Saint-Loise.

Il existe 2 cartes et les avantages consentis sont différents en fonction des tranches d'âge (64 € pour les 3/10 ans et 76 € pour les 11/25 ans).

Les personnes doivent fournir une carte d'identité de l'enfant ou le livret de famille, un justificatif de domicile et une photo d'identité.

Pour adhérer au système carte KioskAgglo, il en coûte 9,00 € ou 4.00 € pour les détenteurs

du chèque « @too dispositif local ».

Madame le Maire est autorisée à signer la convention de mise à disposition du personnel administratif à la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-LÔ AGGLO POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT, ETABLISSEMENT SPORTIFS ET EAUX PLUVIALES**

Madame le maire est autorisée à signer les conventions de mise à disposition du personnel technique à la communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo de la commune de St Clair sur Elle pour la compétence assainissement (entretien des postes de relevage, de la station d'épuration,...), pour la compétence établissements sportifs (tonte du stade, petits travaux au gymnase,...), et pour la compétence eaux pluviales.

### **CONVENTION AVEC LA FDGDON POUR LA LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES**

Madame le maire est autorisée à signer la convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour l'élimination des cadavres de rongeurs aquatiques nuisibles par équarrissage.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Ecole :
  - 255 élèves sont inscrits à l'école. La réforme des rythmes scolaires est mise en place.
  - Un Centre de loisirs est prévu à Saint Clair sur Elle le mercredi après-midi pour 3 sites scolaires. Un transport pour les élèves de Cerisy la Forêt et de Moon sur Elle va être pris en charge par Saint-Lô Agglo.
  - Pour les élèves de St Pierre de Semilly, St Georges d'Elle et St André de l'Epine, un transport sera assuré également par Saint-Lô Agglo pour les amener vers St Jean des Baisants ou La Barre de Semilly.
- repas des cheveux blancs :
  - Il est rappelé que le repas des cheveux blancs est fixé au 12 octobre 2014.
- Projets en cours :
  - *Vestiaires du stade* :
    - L'architecte sera recruté par St Lô Agglo en 2014 et les travaux débuteront en 2015.
  - *Travaux mairie et maison des services* :
    - La fin des travaux pour la maison des services et commerces est prévue pour fin février. La couverture sera faite courant octobre.
  - *Cimetière* :
    - Plusieurs devis vont être demandés aux organismes funéraires pour la reprise des concessions abandonnées.
  - *Maison médicale* :
    - Un projet de santé est en cours. Une rencontre avec la nouvelle municipalité de Cerisy la Forêt aura lieu courant septembre pour savoir s'ils sont prêts à poursuivre un projet commun Cerisy-Saint Clair.
  - *Pompiers* :

Le cross départemental des pompiers se déroulera à St Clair sur Elle le dernier dimanche de janvier ou le 1<sup>er</sup> dimanche de février 2015. Cette épreuve devrait réunir 300 à 400 coureurs.

○ *Manche Libre :*

Magali BAZIRE n'est plus correspondante Manche Libre pour la commune de St Clair sur Elle. Dans l'attente d'un nouveau correspondant, il est demandé aux associations et aux organismes d'envoyer leur article directement à la rédaction de la Manche Libre :  
saintlo@lamanchelibre.com.

• Réunions :

Le repas pour les bénévoles du fleurissement est fixé au 24 octobre.

• Commerçant-ambulant :

Un commerçant ambulant de pizzas, kebab, frites a demandé de s'installer le dimanche de 17h à 21h30